Climat et Bien-Être à l'école

À l'école Jolivent, il fait bon vivre, on se sent bien, on se sent en sécurité

Bien-Être

Bienveillance

Flexibilité

Mode de vie

Encadrements, règles et procédures internes.

Décembre 2025

Objectifs :

Un comité a été formé sur base volontaire. Les travaux ont commencé en mars 2023. Un processus de consultation a eu lieu au niveau de l'école. Le comité a tenu compte de vos recommandations.

Il en conclut que tous les membres du personnel trouvent important :

- **d'avoir un outil de consignation;**
- **d'avoir un outil d'aide à la décision;**
- **d'avoir une communication efficace;**
- **de faire de l'enseignement explicite des comportements attendus;**
- **que nous devons maintenir le renforcement des comportements attendus;**

Orientation :

Bien que les connaissances, les concepts et les savoir-faire soient importants, ils ne suffisent pas au développement optimal de l'enfant. Il est essentiel de se concentrer également sur le développement de savoir-être personnels et positifs envers les personnes, l'environnement et l'apprentissage. Ces savoir-être contribuent au bien-être des individus et de la communauté. En décidant d'inclure les savoir-être en tant qu'élément essentiel du programme, nous nous engageons à fournir un programme d'étude chargé de nos valeurs Jolivent: Bien-Être, Bienveillance et Flexibilité.[1] (projet éducatif 2023-2027)

Notre démarche s'inscrit donc dans la perspective de :

- Développer à l'école une qualité de vie en lien avec la **sécurité** et le **bien-être** pour chacun.

C'est l'action concertée de la famille et du milieu scolaire qui permettra à l'élève d'avoir la possibilité de **se développer** selon **ses ressources** personnelles et de **s'épanouir** comme personne **autonome** et **responsable**.

Il est à noter que le mode de vie est en vigueur partout, pour tous les élèves de l'école, en tout temps.

Il est important de mentionner qu'une démarche éducative est effectuée auprès de l'ensemble des élèves, du personnel et des parents afin que tous saisissent les sens du ***Mode de vie*** et de chacune des règles, et ce, à plusieurs reprises durant l'année.

Principes :

1. **Une action concertée et partagée de tous, basée sur des principes éducatifs (réflexion, intervention directe, conséquences en lien avec le geste, réparation, responsabilisation des élèves) est mise de l'avant.**
2. **La gestion des comportements des élèves est une responsabilité qui doit être partagée par tous les intervenants de l'école, des élèves et des parents.**
3. **Une gestion différenciée du mode de vie, c'est-à-dire adaptée aux besoins de la clientèle, peut être mise de l'avant.**

[1] Adaptée du document : Organisation du Baccalauréat International, Programme primaire, 2014

Travaux du comité :

Nos procédures concernant le mode de vie doivent être amenées à s'améliorer sur une base continue. Nous avons choisi de solidifier notre vision afin de favoriser l'enseignement des bons comportements. Pour ce faire, nous utilisons l'enseignement explicite des comportements appropriés et misons sur la modélisation et la valorisation de ces derniers.

Les propositions proviennent du comité, de la consultation faite préalablement auprès de tous incluant le service de garde. Ceci facilitera l'utilisation de la même démarche dans les temps à d'école et service de garde.

Visions du comité :

1- À l'école Jolivent, nos rôles et nos interventions sont clairs. Nous sommes des modèles pour les élèves.

2- À l'école Jolivent, les élèves s'engagent dans la déclaration de l'école sur les comportements attendus.

Vision de l'école (projet éducatif 2023-2027) :

L'école Jolivent est un milieu bienveillant où le bien-être de chaque individu est au centre de nos préoccupations. Tous sont engagés dans une démarche d'ouverture et de flexibilité.

VIVRE ENSEMBLE

Règle 1:

Respect de soi et des autres	
1.1	**Je suis respectueux envers moi-même et envers toutes les personnes que je côtoie à l'école dans mes gestes, dans mes paroles et dans mes attitudes.** - Je dois vouvoyer le personnel de l'école. - Je dois utiliser le titre de « madame » ou de « monsieur » pour m'adresser au personnel de l'école.
1.2	**J'adopte un comportement sécuritaire.**

Règle 2 :

Respect de l'environnement	
2.1	**Je garde mon école propre à l'intérieur et à l'extérieur.**
2.2	**Je prends soin de la nature qui m'entoure.**
2.3	**J'utilise adéquatement le matériel mis à ma disposition.**

N.B. Tout matériel brisé, causé par une mauvaise utilisation, devra être remboursé.

Règle 3

Respect des consignes	
3.1	**Je respecte l'horaire de l'école.**
3.2	**Je circule dans l'école en marchant calmement et en silence sur les heures de classe.**
3.3	**Au son de la cloche, j'arrête mes jeux et je prends mon rang rapidement à la place assignée à mon groupe, un derrière l'autre et en silence.**
3.4	**Je respecte les aires de jeux. Je participe aux jeux aux endroits désignés.**
3.5	**En tout temps, je porte des vêtements et des chaussures convenables.** - Les parties intimes sont couvertes en tout temps et peu importe le mouvement. - Les sous-vêtements sont couverts excluant la bretelle de soutien-gorge en tout temps et peu importe le mouvement. - Le chandail ou la camisole doit couvrir entièrement le dos et le ventre. Les vêtements du haut et du bas doivent se superposer suffisamment pour que vous n'ayez pas à tirer sur ceux-ci pour le faire. - Les vêtements, coiffures et ornements qui véhiculent une image de violence, de racisme, de sexisme, de vulgarité, associée à la drogue ou à l'alcool ne sont pas acceptés à l'école.

3.6 À moins d'une permission spéciale, les jouets et les jeux sont interdits à l'école.

Conformément à la directive ministérielle, l'usage des téléphones cellulaires, écouteurs Bluetooth et tout autre appareil mobile personnel (iPod, tablette électronique, montre intelligente telle que Fitbit ou Apple Watch), ainsi que des ordinateurs ou appareils photo, est strictement interdit à l'intérieur de l'école, sur la cour de récréation et lors des sorties scolaires, et ce, du début à la fermeture de l'établissement (incluant les heures de classe et le service de garde), sauf dans les cas suivants :

- si l'état de santé d'un élève le requiert*;
- si les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le requièrent*.

* Chaque situation visée devra être analysée par la direction de l'établissement.

L'élève qui décide d'apporter de tels appareils à l'école doit les conserver dans son casier ou dans son sac d'école. Nous vous rappelons qu'il relève de la responsabilité des parents d'assumer les pertes, bris, vols ou vandalismes sur ces objets personnels apportés à l'école par son enfant.

En cas de non-respect de ces règles, un membre du personnel pourra saisir l'appareil de l'élève et celui-ci sera rendu à la fin de la journée. En cas de récidive la direction de l'école pourrait demander aux parents de l'élève de venir chercher l'appareil à l'école. Une autre sanction, par exemple une retenue, pourrait être imposée à l'élève.

Règles générales dans la cour d'école

Ce document ne doit en aucun cas suppléer au mode de vie de l'école. Il apporte des précisions sur les comportements attendus des élèves durant les périodes de surveillance. Les objectifs de cette démarche sont de soutenir les intervenants et développer une cohérence entre les interventions des adultes. Il est très difficile de couvrir tous les aspects des comportements attendus, le jugement des intervenants demeure la pierre angulaire d'une bonne intervention.

Il ne sera toléré en aucun temps :

- Pousser, frapper, faire des jambettes dans le but de blesser l'autre.
- Langage inapproprié envers les adultes et les pairs.
- Faire des mouvements de gymnastique à risque de blessures (exemples : pyramide). Pour les autres mouvements plus simples (ex. : Roue latérale), les élèves doivent réaliser cette activité sur la pelouse uniquement.
- Le mobilier urbain doit être utilisé aux fins pour lequel il a été créé. (Ex. : toujours être assis sur les bancs des estrades - on ne saute pas en bas des estrades.

Généralités :

- Durant les récréations, les élèves utilisent le matériel du dépôt.
- Durant le midi, les élèves utilisent le matériel du dépôt.
- Aucun élève ne quitte la cour d'école pour récupérer un objet (ballon, balle, etc.) sans permission. Pour les objets qui se retrouvent dans le débarcadère ou la zone gazonnée sur le coin Hertel du poste de police, l'élève doit demander l'autorisation d'un adulte avant de récupérer son bien.
- On avise les élèves qui envoient volontairement un objet sur le toit.

Jeux avec les ballons :

- Toutes les activités structurées qui nécessitent de frapper le ballon avec les pieds se dérouleront sur les terrains de soccer ou sur un espace gazonné aménagé à cette fin.
- On déplace les élèves qui jouent avec un ballon près des fenêtres qui ne sont pas protégées avec une grille.
- Aucun élève ne se place devant le mur du gymnase lorsqu'on lance le ballon ou la balle.
- Lorsque les élèves sont en action sur une surface de jeu lignée ou prédéterminée, on déplace les élèves qui ne participent pas au jeu et/ou qui traversent le jeu inutilement.
- Pas de contact dans les sports (ex. : football).
- Les jeux de passe par la voie des airs (ex. : football) sont autorisés à condition d'être sur la partie gazonnée.

Jeux avec les ballons-poires :

- Des élèves sont nommés pour l'installation et le rangement des ballons.
- Il est défendu de tourner autour des poteaux et de se suspendre après les barreaux.
- On attend patiemment notre tour en ligne, et on laisse une distance raisonnable pour ne pas déranger les élèves en action.

Jeu de hockey :

- La pratique du mini-hockey doit se faire en tout temps avec des lunettes de protection.
- Les buts de hockey sont installés par des élèves sélectionnés le long de la clôture adjacente au service de police.
- Les joueurs n'élèvent pas leur bâton de hockey plus haut que la hauteur de la ceinture.
- Les élèves doivent utiliser uniquement le matériel de hockey disponible à l'école.

Utilisation du parc-école :

- Les élèves ne peuvent utiliser les modules de jeux sans la supervision des adultes.
- Les élèves ne peuvent utiliser les structures de jeux à la suite d'une averse de pluie. Lorsque les agrès ne sont pas secs, il y a un plus grand risque de chute.
- Ne pas tolérer les jeux de poursuite dans les modules.
- Les élèves ne doivent pas grimper sur les parties du module qui n'ont pas été confectionnées à cette fin (ex. : grimper sur le toit d'un abri).
- Le petit parc (près du gymnase) est accessible aux élèves de 1re, 2e, 3e année, 951 et 952 (voir l'horaire en annexe).
- Le grand parc (côté rue Hertel) est accessible aux élèves de maternelle.

Utilisation de l'espace gazonnée + terrain de soccer:

- L'unique raison pour laquelle un élève a le droit de se présenter sur les terrains de soccer ou dans la zone 4 gazonnée, c'est pour participer à un jeu. Dans cet esprit, il est interdit de flâner et de rester assis sur les bancs et l'estrade au fond du 2e terrain de soccer.
- Lorsque le terrain est trop humide, on ne peut aller jouer sur l'espace gazonné. C'est au surveillant de la zone gazonnée que revient la décision. Aussi, en fonction des ratios au service de garde, il se peut que la zone soit fermée au dîner selon le personnel disponible.
- Ne pas s'accrocher aux filets et se suspendre sur les barres des buts de soccer.
- Interdiction de flâner près des supports à vélo.

Surveillance à l'intérieur (récréation intérieure) :

- Les enseignants sont invités à faire une tournée de toilette avec son groupe avant ou après les récréations intérieures.
- Les élèves peuvent bénéficier d'un temps pour aller aux toilettes avec permission des surveillants.
- Il n'y aura aucun déplacement dans l'école sans avoir reçu d'autorisation des surveillants.
- Les élèves demeurent dans leurs classes respectives.
- Chaque titulaire doit convenir avec son groupe de ce qu'il est permis de faire lors des périodes de surveillance à l'intérieur.
- Tous les élèves doivent porter des chaussures.

Surveillance à l'extérieur :

- Les quatre personnes attitrées à la surveillance doivent sortir à la cloche. Veuillez réviser votre temps de préparation pour la récréation afin d'être sur la cour au bon moment.
- Si des élèves ne sont pas prêts, le collègue du couloir assure une supervision des élèves du groupe.
- Les élèves doivent attendre le signal d'une personne qui surveille avant de sortir.
- Les surveillants portent en tout temps les bretelles jaunes afin d'être repérés facilement par les élèves.

Spécificités durant la période hivernale :

- L'espace de jeux est réduit durant la période hivernale. Les élèves ne peuvent aller au-delà de la ligne imaginaire tracée à partir du coin de la clôture du stationnement. L'estrade à l'abord du terrain de soccer peut servir de repère. Vous pouvez consulter le plan en annexe pour mieux visualiser la zone de jeux.
- En tout temps, l'élève doit obligatoirement être habillé avec son manteau d'hiver, son pantalon de neige / habit de neige une pièce, sa tuque, ses mitaines / gants et ses bottes de neige, sauf avis contraire de **LA DIRECTION.**
- Les balles de neige peuvent être projetées uniquement sur les murs désignés (gymnase et mur avant service de garde). Aucun élève ne se place devant le mur lorsqu'on lance des balles de neige.
- Les parcs de jeux sont fermés durant la période hivernale (du 15 décembre au 15 mars) ou sauf avis contraire de LA DIRECTION.
- La glisse sur la glace est autorisée lorsque l'activité respecte les conditions suivantes :
    - Activité supervisée par un adulte (pas d'adulte, pas de glissade);
    - Glissade sur les fesses ou les genoux;
    - L'attente se fait en ligne. L'élève peut faire sa glissade lorsque l'élève précédent a quitté la surface glacée.
- On ne joue pas au roi de la montagne.
- On ne creuse pas de tunnels et on ne doit pas enterrer un autre élève sous la neige.
- Il est interdit de détruire les forts des autres.
- Pas de hockey lorsqu'il y a trop de neige et/ou que la surface est raboteuse (risque de blessures).

LES FORTS :

Sur le terrain de l'école, la neige appartient à la direction. Tous les élèves ont la permission de s'amuser!

Si je décide de construire un fort, je le fais dans la zone attribuée à mon niveau (voir affiche sur la clôture) et :

Je peux débuter un fort dans un espace inoccupé.
Je sais que tous les élèves sont les bienvenus dans les forts.
Je construis le fort en respectant les autres autour de moi.
Je prends des blocs qui sont à l'extérieur des autres forts.
J'agrandis le fort avec les autres pour faire plus d'espace.
Je contribue positivement à un fort de plusieurs façons:

Je peux transporter des blocs
Je peux polir et sculpter des blocs
Je peux creuser dans la neige
Je peux créer des blocs
Je peux bâtir le fort
Je peux solidifier le fort avec la neige.

Durant le dîner et les temps du Service de garde et des dîneurs) :

- On ne partage pas la nourriture.
- On ne change pas de table. Toutefois, il n'y a pas de place réservée.
- On demande l'autorisation pour circuler.
- La circulation dans les corridors se fait calmement (le silence n'est pas obligatoire).

GESTES DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION

Selon l'article 13 de la L.I.P. (Loi sur l'instruction publique)

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non ***<u>à caractère répétitif</u>*** *exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.*

Si l'élève s'adonne à des gestes de violence ou d'intimidation, il recevra une conséquence en lien avec le geste posé. Voici une liste des gestes que nous voulons bannir. Nous accompagnerons les élèves et les victimes. Des conséquences seront appliquées.

Niveau 1	*Niveau 2*	*Niveau 3*
Violence physique		
❖ Pousser; ❖ Bousculer intentionnellement; ❖ Agacer exagérément;	❖ Abîmer le matériel ou les objets personnels ou des vêtements; ❖ Voler; ❖ Cracher; ❖ Mordre; ❖ Griffer; ❖ Pincer; ❖ Coup de poing ou de pied; ❖ Frapper, gifler; ❖ Enfermer dans un endroit restreint;	❖ Menaces ou violence physique envers des membres de sa famille, des amis ou du personnel de l'école; ❖ Menace avec une arme; ❖ Agression dans le but de faire mal;
Violence sociale		
❖ Parler dans le dos; ❖ Mettre dans l'embarras; ❖ S'arranger pour que l'autre ait l'air ridicule; ❖ Menacer de ne plus être ami; Exclure du groupe d'amis;	❖ Insulte à caractère racial ou sexiste; ❖ S'arranger pour faire porter le blâme; ❖ Faire circuler des rumeurs; ❖ Défier publiquement à faire quelque chose; ❖ Humilier en public; ❖ Exclure avec malice ❖ Inciter les autres à la violence;	❖ Manipuler les autres pour qu'ils rejettent un pair; ❖ Isoler totalement du groupe de pairs; ❖ Contraindre à faire quelque chose; ❖ Taxage;
Violence verbale/non verbale		
❖ Se moquer, sobriquets, etc. ❖ Commentaire désobligeant; ❖ Dire des noms; ❖ Regards méchants; ❖ Doigts d'honneur, ❖ Narguer (niaiser) à propos d'objets ou de vêtements;	❖ Narguer (Niaiser) à propos d'apparence physique; ❖ Insulter; ❖ Dénigrement; ❖ Gestes qui sont méprisants et humiliants, mais sans faire mal physiquement;	❖ Menaces verbales de violence contre objets, de coups ou de violence corporelle; ❖ Vandalisme;

Système de valorisation et de manquement :

Système de valorisation

Un système de valorisation est implanté pour l'ensemble des élèves. Ce système a pour objectifs:

-de reconnaître et apprécier les efforts de tous les élèves au niveau du respect du mode de vie;
-de favoriser le développement des habiletés sociales;
-de renforcer le sentiment d'appartenance à l'école;
-d'augmenter l'estime de soi;
-de créer une atmosphère de collaboration entre les élèves et le personnel de l'école.

Coupons valorisation :

Les valorisations sont aussi essentielles au système du Mode de vie. La valorisation des bons comportements doit être priorisée en tout temps et tous lieux.

Il est à noter que les coupons ne sont pas un outil de gestion de classe.

Le service de garde utilisera le même fonctionnement.

Tous les intervenants sont responsables de remettre des coupons de valorisation.

Chacun des coupons vaut des points pour les grandes équipes.

Compilation des points de valorisation

Quand un enfant reçoit un coupon de valorisation, il le remet à son enseignant. L'enseignant doit compiler les points sur la feuille à cet effet.

Aux trois semaines environ, la compilation globale sera faite par le comité. Par la suite, une annonce points par équipe sera faite par la direction à l'interphone.

Tubes de progression à l'administration

Il y a des tubes de progressions à l'administration. Ces tubes illustrent les points marqués par les différentes équipes. Quatre fois par année, l'équipe qui atteint la cible choisie reçoit une récompense. Les cibles ont été déterminées par le comité en début d'année.

Procédure pour remettre un coupon :

Coupon : Valorisation	
Je donne un coupon valorisation en toutes circonstances lors des transitions et temps de récréations, de dîners et service de garde. Chaque intervenant aux récréations et dîners ont cinq (5) coupons à remettre aux élèves. À la fin de la période, les cinq ont été distribués. Les intervenants ont la responsabilité de veiller à la sécurité et à valoriser nos attentes.	Je remets le coupon à l'élève qui a un comportement attendu dans la cour d'école ou dans les transitions et il doit le remettre à son arrivée en classe.
Mes élèves reçoivent des coupons valorisation.	**Je les souligne en classe**. Je compile les points sur la feuille à cet effet.

Afin de nous assurer du roulement des coupons, nous implanterons deux boites dans lesquelles ils seront regroupés. Les boites seront dans le salon du personnel et dans le bureau de la responsable du service de garde. Toutes les semaines, assurez-vous de regarnir votre collection personnelle pour la distribution et renvoyez le surplus dans les boîtes.

Système de billets et communication

Procédure pour remettre un billet :

Billet : Manquement à une règle	
Je remplis un billet : Manquement à une règle d'intensité élevée	Je m'assure d'arrêter le comportement. (Voir la démarche) Je dois enseigner le bon comportement (si l'élève est disponible) et décrire l'événement. Si la situation s'y porte, je peux déterminer une conséquence immédiate que je peux assurer (ex. : l'élève marchera avec moi à ma prochaine surveillance). Je remplis le coupon. J'inscris toutes les informations. Je remets ensuite le coupon à l'endroit désigné pour les TES si ce n'est pas mon élève sous ma responsabilité.

Communication : SOI Mozaïk Portail	**C'est mon élève :** Inutile de remplir le billet à moins de le faire pour se souvenir de la situation. Veuillez consigner l'événement dans le SOI. **Je remplis un billet à un élève qui n'est pas sous ma responsabilité :** Je remplis le billet et je remets ensuite le coupon à l'endroit désigné pour les TES. Si j'ai les accès et que j'ai du temps, je peux consigner le manquement sur la plateforme SOI. **TES** : Les TES ont la responsabilité de compléter les interventions s'il y a lieu et de consigner les billets de manquement sur la plateforme SOI le plus tôt possible. Les enseignants s'informent quotidiennement sur le SOI et les parents sont informés (courriel ou Mozaïk). **L'enseignant** : Il est responsable d'assurer le suivi de ses élèves dans le nombre de SOI reçus et des conséquences graduées. Nous favorisons la collaboration avec les TES.

Compilations des billets de manquement:

Chaque titulaire est responsable de consigner le nombre de billets de manquement de ses élèves. Cela servira à **graduer les interventions selon les besoins**.

Nous vous proposons de consigner par des crochets sur une feuille de classe quadrillée.

- **Nous vous suggérons** de consigner tous les manquements de **tous vos élèves sur une même feuille** afin de dresser un portrait de classe.

Système de conséquences : Protocole d'intervention

De nombreuses recherches tendent à démontrer que les systèmes de conséquences en cascades sont, de loin, plus avantageux et efficaces. Enfin, un système en cascades permet à tous et même à l'élève de constater qu'une situation va en s'aggravant et ainsi, incite à agir rapidement.

L'ensemble du mode de vie est applicable partout et en tout temps. Pour tous les autres manquements (règles de classe, devoirs, etc.), tous les enseignants, enseignants spécialistes et éducatrices (service de garde et des dîneurs) possèdent leur propre système de gestion de groupe en lien avec les règles et les valeurs de l'école.

- Il est entendu que tous les adultes de l'école peuvent donner un avis de comportement positif ou négatif. Les parents sont toujours informés lors d'écart comportemental de niveau 2;
- Cet avis est consigné sur un billet de communication et par la suite dans le SOI;
- Il est entendu que tout comportement ou manque de respect jugé excessif ou bris de fonctionnement entraînera automatiquement une accélération du processus;
- Il est entendu que pour l'élève qui présente plus de cinq manquements dans la feuille de consignement, **l'équipe-école se réserve le droit d'établir des mesures particulières**. Le protocole d'intervention permet de guider les intervenants de façon non restrictive dans la mise en place de conséquences éducatives, cohérentes, signifiantes et adaptées en fonction des besoins et de la dynamique de chaque enfant;
- Il est entendu que la réflexion et le geste de réparation donnés ainsi que les signatures doivent être remis le jour suivant, sous peine de conséquences supplémentaires.
- Une liste de gestes de réparations/conséquences a été établie pour faire des suggestions.

Gestes réparateurs

Une bonne réparation

exige un effort de la part de l'élève et encourage les valeurs de RESPECT.

RÈGLE 1 : JE ME RESPECTE

- Je prépare une affiche pour promouvoir le règlement pendant une activité en classe ou pendant un moment propice en classe. (Exposé oral)
- Je confie l'objet à mon enseignant pour un temps déterminé. (Ex. : casquette)

RÈGLE 2 : JE RESPECTE LES ÉLÈVES ET LES ADULTES

- On me confisque l'objet pour un temps déterminé.
- Je fais un dessin pour l'autre.
- J'utilise ma récréation pour rendre service ou pour des travaux communautaires.
- Je reprends le temps aux heures prévues pour jouer. (Retards ou autres raisons)
- J'écris un mot gentil sur l'autre. (Ex. : lui trouver des qualités)
- Je me pratique à entrer calmement durant des minutes prévues pour s'amuser.
- Je fais une réflexion écrite.
- Je joue avec l'autre pendant la récréation pour apprendre à mieux le connaître.
- Je m'excuse auprès du groupe que j'ai dérangé.
- Je console la personne à qui j'ai fait de la peine.
- J'accompagne la personne blessée, je lui offre mon aide.
- Je prépare des excuses à lire à la personne concernée en mentionnant mes torts.
- J'écris comment je me sentirais à la place de l'enseignant ou de l'élève et des autres élèves.

- Je rends service à la personne.

- Je prépare une affiche positive et je l'expose. (Exposé oral)

- J'aide l'autre élève à faire un travail ou un devoir.

- Je répare ou je remplace l'objet brisé.

RÈGLE 3 : JE RESPECTE L'ENVIRONNEMENT

- J'utilise ma récréation pour vider le recyclage dans les classes ou ramasser les déchets.

- Je répare ce qui est brisé.

- Je ramasse des objets qui trainent et je vais les porter aux « objets perdus ».

- Je nettoie la classe. (ex. : tableau, pupitres, plancher)

- Je replace les objets que j'ai déplacés.

- J'aide le concierge dans sa tâche.

- Je répare ou je remplace l'objet brisé.

RÈGLE 4 : JE RESPECTE LES RÈGLES DE SÉCURITÉ

- Je refais le trajet en marchant calmement.

- J'aide l'enseignant à faire la surveillance. (Ex. : je surveille le calme dans le corridor)

- Je prépare une affiche positive sur les règles de sécurité et je l'expose.

- Je circule avec un élève fiable pour un temps déterminé.

- Je suis retiré de la prochaine récréation. (Ex. : récréation guidée avec un surveillant)

- Je dois jouer à un autre endroit pour un temps déterminé.

INTIMIDATION

- Je prépare par écrit et je présente devant des témoins comment je me sentirais à la place de l'autre personne.

- Je décris, lors d'une présentation devant des témoins, pourquoi ces gestes manquent de respect.

- Autre réparation trouvée à l'aide des intervenants. (Psychoéducateur, etc.)

Le comité bien-être de l'école Jolivent regroupe des membres engagés qui ont élaboré le Mode de vie de l'école et assurent sa révision annuelle. Leur collaboration et leur souci du mieux-être contribuent à maintenir un environnement scolaire sain et cohérent pour tous.

Les membres du comité sont :

Année scolaire 2023-2024

Enseignant(e)s : Sylvie Joyal, Nancy Levasseur, Serge Leduc, Brigitte Hamel et Marie-Ève Tremblay.
Psychoéducatrice : Audrey D'Amato
Technicienne en éducation spécialisée : Marie-Claude Goupil
Technicienne en service de garde : Chantal Forcier
Direction : Mathieu Chamberland

Année scolaire 2024-2025

Enseignant(e)s : Sylvie Joyal, Nancy Levasseur, Serge Leduc, Amélie Bénard et Stéphanie Lemieux
Éducatrice en milieu scolaire : Maryline Rainville
Psychoéducatrice : Audrey D'Amato
Technicienne en éducation spécialisée : Marie-Claude Goupil
Technicienne en service de garde : Chantal Forcier
Direction : Johanne Rousseau

Année scolaire 2025-2026

Enseignant(e)s : Marie-Pascale Méthot, Nancy Levasseur, Serge Leduc, Cloé Comeau et Stéphanie Lemieux
Éducatrice en milieu scolaire : Maryline Rainville / France Paquet et Hélène Brunet
Psychoéducatrice : Audrey D'Amato
Technicienne en éducation spécialisée : Marie-Claude Goupil
Technicienne en service de garde : Chantal Forcier
Direction : Johanne Rousseau